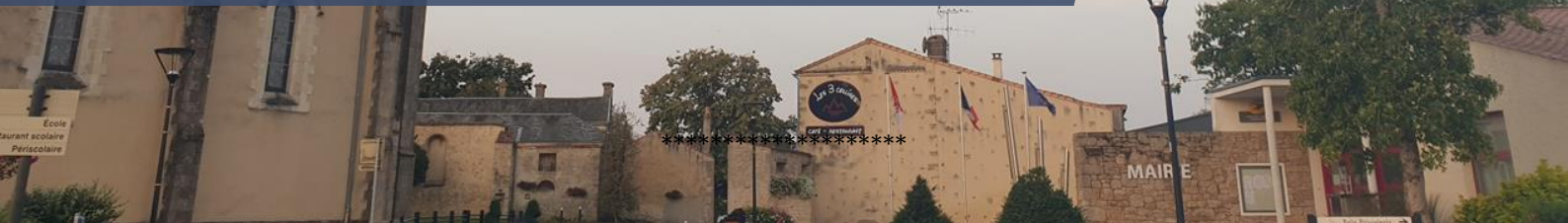


Compte-rendu du Conseil Municipal

Du Jeudi 18
février 2021



Ouverture de la séance le Jeudi 18 février 2021 à 20h30

Etaient présents : BABARIT Cyrille (arrivé à 9h05), BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, CHERON Marie-Eve, COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique, HURTEAU Laurent, Philippe HURTEAU, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : DUDOGNON-HERAULT Marielle

Secrétaire de séance : HURTEAU Laurent

*La séance a été ouverte par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire, le
Jeudi 18 février 2021 à 20h30*

I. Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 4 février 2021.

II. Information relative aux décisions prises par délégation

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le conseil du 4 février, aucune décision n'a été prise par délégation.

III. Comptes-rendus des diverses commissions municipales et communautaires par leurs représentants

Laurent WERTH rend compte de la commission intercommunale Ressources. Il a été question du budget qui sera soumis au vote prochainement. Le montant du Fonds de Concours a diminué de plus d'un tiers par rapport au précédent mandat : 1 million d'euros sur 4 ans devront être répartis entre les communes du territoire. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera attribué à hauteur de 90% pour les communes et 10% pour la communauté de communes cette année encore. Le Directeur Général des Services de la communauté de communes quitte ses fonctions prochainement pour un nouveau poste.

Laurent HURTEAU évoque la réunion intercommunale relative à la mise en place de marchés locaux sur le territoire du Pays de Mortagne. Il y a actuellement un marché hebdomadaire à Tiffauges, Mortagne Sur Sèvre et Saint-Laurent. Certaines communes souhaiteraient l'instaurer, d'autres ont évoqué l'organisation de marchés plus ponctuels. Tous les producteurs ne sont pas distributeurs. Une réflexion va être menée afin, peut-être, de proposer une alternative aux marchés locaux « traditionnels ». Dans un premier temps, il s'agit d'analyser les besoins et de recenser les producteurs.

Laurent HURTEAU rend compte de la commission Culturelle, Fêtes et cérémonies et Vie associative. Si la situation sanitaire le permet, les évènements suivants seront organisés à Treize-Vents :

- Le 18 avril 2021 : une bourse aux plants
- Le 13 juin 2021 : un marché de producteurs et de l'artisanat
- Le 10 juillet 2021 : organisée par la communauté de communes, la projection du film-documentaire « Exuvie », film qui retrace la vie de la Sèvre Nantaise.

En 2022, le chanteur Maxime DAVID souhaite proposer un concert à Treize-Vents.

Angélique DEVAUD évoque le dernier Conseil Municipal des Enfants. Les enfants sont allés voir les terrains qui seront prochainement mis en écopâturage et ont visité la mairie.

IV. Approbation du compte de gestion du budget principal 2020

Le Maire, Nicole BEAUFRETON, présente à l'assemblée le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de déclarer que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

V. Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement du Bardeau 2020

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif du budget du lotissement Le Bardeau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents déclare que le compte de gestion du lotissement Le Bardeau dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VI. Approbation du Compte Administratif du budget principal 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Laurent WERTH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après le retrait de Madame le Maire, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés			55 107.20		55 107.20	
Opérations de l'exercice	645 846.97	876 229.21	233 925.01	384 864.43	879 771.98	1 261 093.64
TOTAUX	645 846.97	876 229.21	289 032.21	384 864.43	934 879.18	1 261 093.64
Résultats de clôture		230 382.24		150 939.42		381 321.66
Restes à réaliser			66 569.73		66 569.73	
TOTAUX CUMULES	645 846.97	879 229.21			1 001 448.91	1 261 093.64
RÉSULTATS DÉFINITIFS		230 382.24		95 832.22		326 214.46

2) de constater, aussi bien pour la comptabilité principale et unique, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VII. Approbation du Compte Administratif du budget du lotissement du Bardeau 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur WERTH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du lotissement le Bardeau dressé par Madame Nicole BEAUFRETON, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après le retrait de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 relatif au lotissement le Bardeau, qui fait apparaître un résultat de clôture 2020 comme suit :

Fonctionnement : 35 085,25 €

Investissement : - 76 632.72 €

VIII. Affectation des résultats – Budget principal

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 230 382.24 euros, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	230 382.24
Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	230 382.24
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	95 832.22
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 66 569.73
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	230 382.24
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	130 382.24
2) Report en fonctionnement R 002	100 000.00
DEFICIT REPORTE D 002	0,00

IX. Vote du budget principal 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2021 – budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le budget primitif 2021 tel qu'il lui a été présenté, soit :

Fonctionnement :

. Dépenses : 943 197 euros

. Recettes : 943 197 euros

-Investissement

. Dépenses : 1 118 641,66 euros

. Recettes : 1 118 641,66 euros

X. Rénovation et réaménagement de la salle annexe à la salle de sport : autorisation signature des marches de travaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2131-12,

VU le Rapport d'analyse des offres,

Par convention en date du 3 juillet 2019, la Commune de Treize-Vents a confié à la SEMMO une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et l'aménagement de la salle de convivialité à l'étage de la salle omnisports.

Le montant estimatif des travaux s'élevait à 260 200 € HT. Le marché a été divisé en 11 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 octobre 2020 dans un journal le journal d'annonces légales ainsi que sur le profil d'acheteur <https://www.marchessecurises.fr>. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur le profil d'acheteur. La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 27 novembre 2020, à 12h00.

Suite à l'analyse des offres déposées, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

LOTS	Nom de l'entreprise	Montant HT
Lot 1 - Maçonnerie	MAUDET	18 421.29 €
Lot 2 - Charpente/bar-dage	JANNIERE	48 235.11 €
Lot 3 - Menuiserie ext alu	JANNIERE	23 177.51 €
Lot 4 - Menuiserie inté-rieure/agencement	JANNIERE	17 354.40 €
Lot 5 - Isolation/dou- blage/cloison	AFLUX PLAK	9 496.41 €
Lot 6 - Plafonds suspendus	HERVOUET	14 040.04 €
Lot 7 - Carrelage	CARON	7 196.53 €
Lot 8 - Peinture	MERLET DECO	5 134.88 €
Lot 9 - Sol souple collé	DECOR MOREAU	5 868.39 €
Lot 10 - Plomberie ventila- tion électricité	MICHEL BOISSINOT	19 953.62 €
Lot 11- ascenseur	NSA	21 500 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le classement du rapport d'analyse des offres,
- ATTRIBUE les marchés aux entreprises économiquement les plus avantageuses, tel que retenu dans la rapport d'analyse des offres,
- AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

XI. Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée,

Il est présenté la convention N° L.RN.296.20.001 à intervenir avec le SyDEV relative à des travaux d'éclairage public comprenant les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2021.

Il est précisé que le montant maximum de la participation communale prévue s'élève à 2 000 € HT.

Après avoir pris connaissance de la convention à intervenir avec le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les termes de la convention fixant les modalités techniques et financières 2021 de réalisation d'une opération d'éclairage
- Autorise le Maire à signer la convention L.RN.296.20.001 avec le SyDEV.

XII. Divers

- Mesurage Radon : les dosimètres ont été posés lundi 15 février pour une durée de 2 mois à la Mairie, la bibliothèque, le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs et l'atelier communal.
- Les travaux de l'Eglise sont terminés mais le compteur, qui appartient à la Paroisse, doit être changé. ENEDIS doit intervenir afin de pouvoir faire fonctionner le chauffage.
- L'entreprise CHARRIER (activité de charpente et panneaux photovoltaïques) souhaite racheter le premier bâtiment de la Boissellerie pour y installer son activité.
- La commission relative au développement économique de la commune se réunira le mardi 2 mars 2021 à 18h.
- Les prochains Conseils Municipaux auront lieu :
 - Le 18 mars 2021
 - Le 15 avril 2021
 - Le 20 mai 2021
 - Le 17 juin 2021
 - Le 8 juillet 2021

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h40.